

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de CABANNES.
sont informés que le remaniement du cadastre y sera entrepris à compter du 15 avril 2015.

Ils sont instamment invités :

- à faciliter le déroulement des opérations et respecter les signaux implantés au sol préalablement à la prise de vues aériennes.

Le Maire,